

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (ANAQ-SUP)



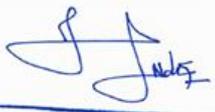
Rapport d'évaluation externe de la licence d'Agroforesterie de l'UFR des Sciences et Technologies de l'Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ).

Equipe d'évaluateurs :

- M. Saliou NDIAYE, Professeur titulaire, ENSA, Président ;
- M. Ahmed Tidiane DIALLO, Maître de Conférences Titulaire, ENSA, Membre ;
- M. Diatta MARONE, Docteur, ISRA, Membre.

Signature :

Pour l'Équipe, le Président Pr Saliou NDIAYE




Août 2023

TABLE DES MATIERES

1. Présentation du programme évalué	4
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	5
3. Description de la visite sur site	5
3.1 <i>Organisation et déroulement de la visite</i>	5
3.2 <i>Appréciation de la visite sur site</i>	6
4. Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup	7
5. Points forts du programme	13
6. Points faibles du programme	14
7. Appréciations générales	15
8. Recommandations à l'UFR des Sciences et Technologies	17
9. Recommandations à l'ANAQ-Sup	18
10. Proposition de décision	18

Introduction

Le programme de la Licence en Agroforesterie de l'Université Assane Seck de Ziguinchor a été accrédité pour la première fois en 2016, par l'ANAQ-Sup. L'équipe commanditée par l'ANAQ-Sup le 22 avril 2016, et chargée de l'évaluation externe ayant abouti à cette accréditation était composée de Monsieur Alioune DIAGNE (Académicien), Président, Monsieur Kandoura NOBA (Académicien), membre et de Monsieur Diatta MARONE (Professionnel) membre. Bien que le programme de la Licence d'agroforesterie de l'UASZ ait été accrédité, un certain nombre de points faibles ont été relevés et des recommandations formulées pour l'amélioration de la qualité du programme. Cinq ans après la première accréditation, l'ANAQ-Sup, dans son rôle de garant de la qualité de l'enseignement supérieur au Sénégal a, à nouveau, commandité le 15 février 2023, une seconde évaluation externe dans la perspective d'une nouvelle accréditation dudit programme. L'équipe chargée de cette nouvelle évaluation externe était composée de Monsieur Saliou NDIAYE (Académicien) Président, Monsieur Ahmed Tidiane DIALLO (Académicien) membre et de Monsieur Diatta MARONE (Professionnel) membre.

Ce rapport fait l'économie des résultats issus de la visite que les évaluateurs externes ont effectuée au département d'Agroforesterie de l'UFR des Sciences et Technologies de l'UASZ.

1. Présentation du programme évalué

Les potentialités de la zone agro-écologique de la Casamance en matière de ressources forestières et fauniques ont certainement amené l'Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ) à créer en 2007, un département d'Agroforesterie. C'est ainsi que le programme de la Licence en Agroforesterie de l'UASZ a démarré en 2007 - 2008 avec comme principal objectif, la formation de cadres capables d'analyser les problèmes liés à la dégradation des écosystèmes forestiers et agroforestiers et de contribuer à leur résolution pour une gestion durable des ressources naturelles.

Le programme de Licence en Agroforesterie dure six semestres pour chaque année académique conformément aux exigences du système Licence-Master-Doctorat (LMD) en vigueur. En se référant à la structure de la maquette du programme et de l'exposé du Chef de département lors de la visite, il a été constaté ce qui suit :

- En première année de Licence (L1), l'étudiant découvre au semestre 1, les bases des sciences fondamentales liées à l'Agroforesterie et à la Foresterie à savoir que sont : l'Écologie, la Chimie et la Biologie ;
- Dans le troisième semestre de la deuxième année de Licence, un accent particulier est mis sur l'application des sciences fondamentales (Biométrie, Biotechnologie) à la Foresterie, afin de permettre à l'étudiant de mieux appréhender l'évolution des formations ligneuses face aux changements climatiques et environnementaux. Au quatrième semestre de la L2, l'étudiant, tout en découvrant les principes fondamentaux qui gouvernent la gestion durable des ressources forestières, est amené à s'initier aux questions entrepreneuriales par la création et la gestion de projets ;
- Le cinquième semestre de la troisième année de Licence est dédié à l'approfondissement des connaissances liées à la gestion des ressources naturelles ainsi qu'à l'initiation à la méthodologie de recherche ;
- Le sixième semestre de la Licence 3 est consacré au stage en milieu professionnel sanctionné par la rédaction et la soutenance d'un mémoire de fin d'études.

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Les éléments qui suivent découlent de la lecture du rapport d'auto-évaluation du programme et de l'analyse de son contenu.

Le rapport a été rédigé suivant les exigences du référentiel de l'ANAQ-Sup avec un style clair qui facilite sa lecture et l'analyse de son contenu. Il a été constaté une nette amélioration du contenu du rapport, comparé à celui de 2016. En effet, contrairement au rapport de 2016 où plusieurs éléments de preuves n'y figuraient pas, ce présent rapport en fournit assez qui sont articulés à son contenu. De même, le contenu de la maquette du programme a été revu, entraînant l'ajout ou la suppression d'EC, le changement d'intitulés d'UE et la suppression de l'UE Sociologie rurale, ce qui répond aux préoccupations des évaluateurs externes de 2016 qui ont constaté que la maquette du programme était incomplète.

Cependant, malgré les efforts appréciés déployés par le comité de pilotage, deux points majeurs soulevés par l'évaluation externe de 2016 restent toujours pendents à savoir : l'absence d'indication sur la mobilité des PER, et l'absence d'ouverture du programme aux étudiants de la sous-région. Description de la visite sur site

3. Description de la visite sur site

Après avoir reçu de l'ANAQ-Sup toute la documentation nécessaire pour l'évaluation externe du programme de la Licence d'Agroforesterie de l'UASZ, l'équipe chargée de ladite évaluation s'est rendue à Ziguinchor pour les besoins de la visite sur site.

3.1 Organisation et déroulement de la visite

La visite sur site a eu lieu à l'UASZ le mercredi 15 février 2023. Cette visite a démarré à 8 h 30. Entre 8 h 30 et 9 h, les experts ont été reçus par l'ensemble du personnel (PER, PATS) intervenant dans le programme. Les activités ont commencé par la présentation des participants, le rappel des objectifs de la visite par le Président des experts et la validation de l'agenda de travail. Ensuite, le Directeur de l'UFR a procédé à une présentation sommaire de l'UFR des Sciences et Technologie notamment des missions, des effectifs de PER, PATS et d'étudiants et de la gouvernance de l'établissement.

Entre 9 h et 10 h 30, le Chef du département a procédé à la présentation du programme. Des discussions ont suivi la fin de sa présentation et ont été axées sur les opportunités liées à la suppression et / ou à l'ajout de EC, les sorties pédagogiques, la production de recettes propres,

les forêts d'application pratiques, etc. Toutefois, l'équipe a tenu à ce que le chef de département fasse le point sur le niveau de mise en œuvre des recommandations des experts-évaluateurs externes lors de l'évaluation de 2016.

La visite des locaux et infrastructures a eu lieu entre 10 h 30 et 13 h 30. Elle a démarré par la ferme du département où des activités de maraîchage, d'arboriculture fruitière, d'aviculture et d'agroforesterie sont menées. Après la visite de la ferme, l'équipe est allée rendre une visite de courtoisie au Recteur de l'UASZ. Plusieurs locaux et infrastructures seront par la suite visités : service de la scolarité, Bibliothèque centrale, salles de cours, salles informatiques dotées d'un local technique, laboratoires (TP de microbiologie, de biotechnologie, matériel d'agroforesterie).

Après avoir observé une pause entre 13 h 30 et 14 h 30, les Experts-Evaluateurs ont reçu tour à tour : cinq (05) représentants des PER n'ayant pas de responsabilités administrative, académique ou pédagogique, six (06) représentants des PATS et quatre (04) représentants des étudiants ; les échanges ont eu lieu entre 14 h 30 et 16 h. Ensuite, les évaluateurs se sont retirés pour les besoins d'une séance de synthèse de la journée qui n'a duré que 30 mn d'horloge. Ensuite, le Président des évaluateurs a procédé à la restitution orale des travaux, en insistant surtout sur les points forts et points faibles relevés lors de cette visite.

3.2 Appréciation de la visite sur site

La visite sur site s'est normalement déroulée sans aucune entrave. L'agenda de la visite, tel que notifié aux évaluateurs a été unanimement adopté et rigoureusement suivi, ce qui a permis une gestion efficace du temps.

4. Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études
Standard 1.01: Le programme d'études est régulièrement dispensé
<p>Le programme d'études est dispensé régulièrement depuis la rentrée académique 2007-2008 comme l'atteste l'évolution des effectifs consignée dans l'élément de preuve HC_Pro_01. L'évolution de ces effectifs est traduite par des listes de passage (S1-01_C) jointes comme éléments de preuve et attestée par un exemple de procès-verbal de délibération fourni par le département (Ep. 1). L'étude de traçabilité des diplômés du département d'Agroforesterie de 2017 (HP_Pro_08) atteste en partie de la conduite régulière du programme, mais devrait être annuellement renouvelée.</p> <p>Appréciation globale sur le standard : ATTEINT</p>
Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.
<p>Les objectifs de formation visés par le programme d'études cadrent bien avec la mission et la planification stratégique de l'UASZ. En effet, le programme d'études vise à former des cadres capables de contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques par la gestion durable des ressources naturelles, tel que stipulé dans l'article 2 du décret n° 2021-1506 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'UASZ (élément de preuve HC_Rec_01 inséré au paragraphe 2 du rapport d'auto-évaluation).</p> <p>Appréciation globale sur le standard : ATTEINT</p>
Standard 1.03: Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.
<p>Les protocoles d'accord de partenariat, les conventions de stage et d'incubation (S1-03_H ; S1-03_B ; S1-03_F ;) que l'Université a signés avec des GIE, des structures de recherches et de développement attestent que le programme s'est résolument orienté vers l'adéquation entre la formation et l'emploi. L'intervention des professionnels dans la conception des maquettes pédagogiques, les enseignements et l'encadrement ainsi que les sorties des étudiants en zones d'application pratique (ZAP) et l'organisation du Forum de l'emploi - édition 2022 (S1-03_D) fortifient les relations entre apprenants et milieu professionnel.</p> <p>Appréciation globale sur le standard : ATTEINT</p>

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.

Le manuel de procédures de l'UASZ (élément de preuve S2-01_B) est un élément essentiel dans les processus, les compétences et responsabilités décisionnelles du programme en ce sens qu'il permet de situer les responsabilités et décrire les procédures relatives à la gestion des activités afin d'en permettre une exécution plus efficace. La mise en place des assemblées de département (élément de preuve S2-01_E), composées de PER, de PATS et d'étudiants ainsi que leur tenue régulière (élément de preuve S2-01_G) montrent la dynamique dans laquelle se sont inscrits les départements de l'UASZ pour partager au mieux les orientations et décisions.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Le PER participe aux réunions des organes de gouvernance de l'Université et plus particulièrement à l'assemblée du département d'Agroforesterie (élément de preuve **S2-01_G**) qui est une instance décisionnelle majeure dont dépend le bon déroulement du programme. La participation du PER à un atelier de révision des maquettes du programme suivant les TDRs fournis comme éléments de preuve est à saluer. Le PV de l'atelier datant du 14 mai 2022 permet d'en apprécier l'effectivité.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.

La création d'une Direction de la cellule interne d'assurance qualité (DCIAQ) au sein de l'UASZ et d'une Unité Qualité à l'UFR ST (S2-03_B) montre combien les autorités sont soucieuses de la qualité des enseignements au niveau de l'Université. Afin d'améliorer l'offre d'études de la Licence, le département d'Agroforesterie s'est efforcé à intégrer la presque totalité des recommandations de la première évaluation externe de 2016. De même, l'option qui consiste à évaluer tous les cinq ans le programme de Licence et l'organisation d'ateliers de partage et d'échanges sur les référentiels de programme (élément de preuve S2-03_H et S2-03_G) concourent à l'amélioration de la qualité du programme.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

Le programme de licence L1, L2 et L3 dispose d'une maquette structurée respectant les normes LMD et celles du REESAO (Réseau pour l'excellence de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest) avec des unités d'enseignement (UE) obligatoires composées d'éléments constitutifs (EC). Chaque semestre est doté de 30 crédits pour un volume horaire de 600 heures. Les méthodes d'enseignement sont les cours magistraux, les travaux dirigés (TD), les travaux pratiques (TP) et le travail personnel de l'étudiant (TPE). Certains syllabi des EC sont disponibles (S3-01_A).

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

En passant en revue la maquette du programme de la Licence, il a été constaté que cette dernière intègre l'essentiel des aspects liés à l'agroforesterie. Cependant, le programme gagnerait à intégrer dans les enseignements et, dès la première année, les **bases de la production végétale et animale**.

Lors de cette visite sur site, les experts ont trouvé une ferme agroforestière fonctionnelle où des activités d'aviculture, de maraîchage, d'arboriculture fruitière et d'agroforesterie sont pleinement menées. La ferme agroforestière fonctionnelle, le manuel de procédure de la formation à distance à l'UASZ (S3-02_A), le tutorial de la mise en ligne d'un cours (élément de preuve **S3-02_B**), la liste des cours ayant obtenu l'autorisation pour intégrer le système d'enseignement hybride (élément de preuve **S2-02_C**) montrent les dispositions prises par l'Université pour garantir la qualité des enseignements, permettre aux étudiants d'acquérir des compétences spécifiques et les préparer en même temps ~~les étudiants~~ aux marchés de l'emploi. Quant aux méthodes d'enseignement et d'évaluation, il découle de l'exposé du Chef de département que chaque UE est composée en temps, de 40 % réservé au travail personnel de l'étudiant (TPE) et 60 % réservé aux cours magistraux. Les évaluations se font sous forme de contrôle continue (30 %) et d'examen (70 %).

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.03: Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

Les conditions d'obtention des attestations en Licence sont étroitement liées à la validation des 6 semestres du cycle. Les informations sur les conditions de validation de l'ensemble des 6 semestres sont exposées lors de l'amphithéâtre de rentrée (élément de preuve S3_03) et publiées dans le site de l'UASZ. L'édition du livret de l'étudiant est essentielle pour une large diffusion des conditions d'admission et d'études et une meilleure appropriation par les nouveaux bacheliers du parcours de l'étudiant. Cependant, une ferme recommandation des experts de 2016 reste toujours récurrente : la délivrance des diplômes académiques.

NB. Il paraît que la question liée à la délivrance des diplômes est commune à toutes les universités sénégalaises.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.04: Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Comme constaté lors de l'évaluation de 2016, le programme est toujours doté du logiciel « Sclarix » qui permet de suivre le parcours des étudiants depuis leur rentrée jusqu'à leur sortie. Les listes de passage, fournies comme éléments de preuve (S3_04), ne concernent que la situation de 2020-2021 pour les niveaux L1, L2 et L3. La mise à disposition des listes de passage est appréciable mais n'est pas suffisante pour établir un taux de réussite plus réaliste en tenant compte des cas d'abandons.

L'option prise pour faciliter la progression des étudiants qui consiste à l'évaluation des enseignements par les étudiants est à saluer mais ne suffit pas si elle n'est pas accompagnée des mesures de remédiation.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)**Standard 4.01: L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.**

Il a été noté avec satisfaction une nette progression du nombre d'enseignants qui est passé de 7 permanents en 2016 à 12 en 2023. De même, lors de la première évaluation du programme de la Licence, le département ne comptait aucun enseignant de rang A et n'en comptait que deux Maîtres-Assistants (ou Maître de conférences titulaires).

Cette présente évaluation révèle 4 enseignants de rang A et 5 Maîtres-Assistants pour le compte du programme. Même si le corps enseignant est compétent du point de vue scientifique et didactique (publications scientifiques, qualité des syllabi, formation à la pédagogie universitaire), un examen de leurs CV ainsi que le passage en revue du contenu de la maquette suggèrent un renforcement des aspects forestiers du programme (pas de forestier maison dans le corps enseignant, et l'enseignement du module « les bases de la production végétale » est extrêmement important dans un programme d'Agroforesterie). En effet, le concours de vacataires expérimentés en provenance du monde socio-professionnel et de la recherche n'est pas une panacée pour pallier cette insuffisance.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

Il n'existe aucune indication précise sur la répartition du temps de travail du PER entre les activités d'enseignement, de recherche, d'administration et de service à la communauté. La loi 2016-07 du 19 février 2016 s'en tient aux services hebdomadaires d'enseignements du PER.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 4.03: La mobilité du PER est possible.

La mobilité des PER à l'intérieur de l'UASZ est bien appréciable. De même, le PER du département d'Agroforesterie intervient dans trois autres universités du pays : UCAD, UIDT et USSEIN. Par contre, cette mobilité est quasi-inexistante au niveau sous-régional et à l'international.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s
Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.
<p>Pour être admis en première année de Licence, l'étudiant doit s'inscrire à partir de la plateforme Campusen. Plusieurs canaux d'information comme univ-zig.sn, campusen.sn, les tableaux d'affichage existent et cherchent à informer les étudiants sur les conditions d'admission. La Division Accueil, Orientation-, Information, Intégration (DAO2I) de l'UASZ est également un canal d'information et d'orientation très appréciable, et au profit des étudiants.</p> <p>Appréciation globale sur le standard : ATTEINT</p>
Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.
<p>En prenant l'année académique 2007-2008 comme référence, il est observé une nette progression de l'effectif des femmes et une égalité presque parfaite entre garçons et filles en 2020-2021 en Licence 3. Cependant, il est encore difficile de parler d'égalité entre hommes et femmes compte tenu de la forme irrégulière de l'évolution des effectifs.</p> <p>Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT</p>
Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.
<p>La lecture du rapport d'évaluation externe du Master en Foresterie et environnement de l'Université de Thiès en juin 2016 a relevé que beaucoup d'étudiants du département d'Agroforesterie de l'UASZ viennent s'inscrire en Master à l'ENSA. Les conventions et accords de coopération présentés par les éléments de preuve S5_03_A ; S5_03_B concourent également à la mobilité des étudiants notamment dans le cadre du programme « AgreenMob ».</p> <p>Appréciation globale sur le standard : ATTEINT</p>
Standard 5.04: Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.
<p>L'évolution du taux d'encadrement passant de 1 enseignant pour 40 étudiants à 1 enseignant pour 25 étudiants montre une nette amélioration dans l'encadrement des apprenants. Il faut également souligner la contribution des structures de recherche et de développement dans l'encadrement des étudiants en L3.</p> <p>Appréciation globale sur le standard : ATTEINT</p>
Standard 5.05: Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.
<p>La création d'une Direction de l'insertion, des stages et relations avec le monde professionnel est une belle initiative de l'UASZ qui permet le placement des étudiants dans le milieu du travail. De</p>

même, les différentes conventions de stage signées entre l'UASZ et les structures de recherche et développement créent un cadre légal d'implication des professionnels dans l'enseignement et l'encadrement des étudiants, favorisant ainsi leur insertion dans le milieu du travail.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01: Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

Les locaux du département d'Agroforesterie jusqu'ici insuffisants disposent de matériel didactique et de recherche très appréciable. La mutualisation des locaux, l'existence d'une plateforme d'enseignement à distance de la Direction de la formation ouverte à distance (DFOAD), les sessions de formation à l'utilisation des ressources numériques organisées par la Bibliothèque Centrale permettent d'atténuer les insuffisances jusqu'ici constatées. Contrairement à 2016, le fonctionnement actuel de la ferme agroforestière permet au département d'en tirer des recettes substantielles et d'assurer la prise en charge de certaines activités comme les sorties pédagogiques.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

5. Points forts du programme

• Gouvernance/Assurance qualité

- Existence d'organes de gouvernance pédagogique fonctionnels (Conseil académique, conseil d'UFR, assemblée de département)
- Bonne gestion de la qualité des enseignements grâce à l'existence d'un plan stratégique, à l'application du manuel de procédures de l'UASZ, et au fonctionnement d'un dispositif d'assurance qualité piloté par la Direction de la cellule interne d'assurance qualité et l'Unité qualité de l'UFR.
- Participation des enseignants aux processus décisionnels.

• Offre de formation :

- Pertinence du programme de la licence d'agroforesterie tant au point de vue des objectifs de formation poursuivis en cohérence avec les politiques publiques que de son positionnement dans la région naturelle de Casamance ;
- Programme dispensé conformément aux exigences du système LMD et ayant fait l'objet d'une révision en 2021, dans le cadre de la gestion interne de la qualité, avec l'introduction de nouveaux EC et le changement d'intitulés d'UE ; Existence

d'une plateforme d'enseignement à distance alliant les outils innovants tels que le présentiel enrichi et l'hybridation des cours et du campus numérique du Centre d'employabilité francophone (AUF) ;

- Création d'une ferme d'application pratique fonctionnelle avec plusieurs thématiques de recherche et d'activités de productions (maraîchage, arboriculture fruitière, foresterie, aviculture) ;
- Avantage du site de l'UASZ implanté dans un domaine forestier propice à des activités de formation et de recherche en agroforesterie et de services à la communauté ;
- Motivation des enseignants, des PATS et des étudiants du département qui évoluent dans un espace pédagogique et social apaisé ;
- Disponibilité d'un budget de fonctionnement pour dérouler la formation.

- **Ressources humaines**

- Nombre relativement suffisant d'enseignants chercheurs (12 dont 4 enseignants de rang A et 5 Maîtres de conférences titulaires) ;
- Engagement et bonne cohésion de l'équipe pédagogique ;
- Bonne appropriation du programme par les PATS et les étudiants ;
- Implication des professionnels dans la conception des maquettes et la mise en œuvre des enseignements/apprentissages, et d'une collaboration avec des structures d'enseignement et de recherche évoluant dans les mêmes domaines.

- **Infrastructures**

- Programme doté de matériel pédagogique (microscopes, perches, compas forestier, Blumleiss, dendromètres, etc.) indispensable à la conduite des enseignements ;
- Laboratoire d'agroforesterie et d'agroalimentaire multifonctionnel disposant d'équipements en relation avec les disciplines concernées ;
- Bibliothèque dotée d'ouvrages dans les disciplines ayant trait à l'agroforesterie, l'agronomie, la botanique, la foresterie, et d'une plateforme numérique d'excellente qualité.

6. Points faibles du programme

- **Gouvernance/Assurance qualité**

- Absence d'un suivi spécifique des alumni (notamment d'une base de données des sortants).

- **Offre de formation :**
 - La non-effectivité de la révision de la maquette pédagogique qui n'a pas encore fait l'objet de délibération par les organes de gouvernance de l'UASZ ;
 - Absence des résultats issus de l'exploitation du questionnaire d'évaluation des enseignements par les étudiants ;
 - Retard dans la mise en place de la Forêt d'Application Pratique (FAP) à même d'offrir un cadre de renforcement des activités pratiques de terrain ;

- **Ressources humaines**
 - Absence de mécanismes de gestion efficace des PER aptes à favoriser leur maintien au niveau de l'UASZ
 - Spécialistes en Foresterie sous-représentés dans l'effectif des PER (Voir CV) ;
 - Insuffisance du personnel technique d'accompagnement (recrutement d'un seul agent).

- **Infrastructures**
 - Inadéquation entre l'accroissement des effectifs et l'insuffisance des locaux et infrastructures (salles de cours, de TP et laboratoires) qui sont encore mutualisés avec les autres UFR ;
 - Insuffisance de matériel et d'un dispositif de prévention d'incendie (extincteurs, absence de sorties de secours au niveau la bibliothèque) malgré l'affichage de consignes de sécurité.

7. Appréciations générales

7.1. Appréciation générale

Le programme de la Licence en Agroforesterie de l'UASZ est régulièrement conduit depuis l'année académique 2007-2008. Il a été accrédité en 2016 et se poursuit normalement.

Les différentes cohortes d'étudiants issus du programme et recrutés comme professionnels dans les services techniques (Eaux et Forêts), les structures de recherche et de développement (ISRA, ONG, entre autres), ou poursuivant leur Master ou Doctorat dans les universités nationales (ex. ENSA/UIDT) et internationales (ex. Copenhague au Pays Bas) attestent de la pertinence du programme.

L'augmentation de l'effectif du PER aussi bien en nombre et en grade est à saluer et démontre la bonne volonté des autorités académiques de l'UASZ d'imprimer, au sein du programme, une dynamique d'amélioration de la qualité des enseignements. Cependant, malgré les compétences du personnel enseignant et le recours du département à des vacataires professionnels, la mise à

disposition d'une Forêt d'Application Pratique (FAP) et le recrutement d'un personnel technique (PATS) restent toujours de vigueur.

7.2. Appréciation générale relative au niveau de mise en œuvre des recommandations de 2016

Les rôles assignés à l'Assemblée de département proposée à la place d'un comité pédagogique et scientifique pourraient, s'ils sont appliqués, répondre aux attentes de la première évaluation de 2016.

Même si les activités de génération de recettes propres sont réelles et peuvent permettre au département de préfinancer certaines activités (ce qui est à saluer), le manque de précisions sur les bonnes dispositions du DFC (Directeur des Finances et de la Comptabilité et de l'AC (Agent Comptable) à faciliter le décaissement des crédits, ne permet pas de vider totalement la deuxième recommandation des experts de 2016.

Il a été constaté l'existence d'une ferme agroforestière fonctionnelle, jouant à la fois le rôle de zone d'application pratique et de production de recettes propres. La fonctionnalité de cette ferme est à saluer et à encourager. Cependant, la mise en œuvre de cette troisième recommandation des experts est limitée par l'absence d'une Forêt d'application pratique (FAP) dont la mise en place et la gestion restent une recommandation forte de cette présente évaluation.

La quatrième recommandation reste toujours actuelle d'autant plus qu'il n'y a pas encore de laboratoires propres au département.

La cinquième recommandation qui insistait sur la sécurité des lieux notamment par l'installation d'extincteurs fonctionnels reste pendante car il a été noté une absence d'extincteurs dans beaucoup de locaux, surtout au niveau de la bibliothèque.

La dynamique du département d'Agroforesterie qui consiste à étoffer son PER (passage de 4 enseignants à 7 en l'espace de cinq ans) conformément à la recommandation de la première évaluation, est essentielle pour la survie et le maintien des acquis du programme. Toutefois, cette volonté des autorités du département et de l'UFR d'améliorer la qualité des enseignements par le renforcement des effectifs devrait être sous-tendue par un meilleur ciblage des profils à recruter pour prendre en charge les aspects liés à la foresterie.

Le recrutement d'un technicien pour les différents travaux en laboratoire et dans la ferme est appréciable. Cependant, le technicien en question est titulaire d'un doctorat et peut donc être tenté de chercher un meilleur traitement vers d'autres lieux.

L'étude de traçabilité des diplômés du département d'Agroforesterie de 2017 a permis d'obtenir des données sur leur insertion professionnelle mais la réactualisation de cette étude est plus que nécessaire pour faire la situation pour chaque promotion.

8. Recommandations à l'UFR des Sciences et Technologies

- **Gouvernance/Assurance qualité**
 - Veiller au fonctionnement régulier des organes de gouvernance pédagogique (Assemblée de département, Conseil d'UFR et Conseil académique) pour une validation à temps des mesures d'amélioration de la qualité du programme de licence en Agroforesterie et pour un contrôle effectif de l'exécution et du suivi de l'offre de formation du département.

- **Offre de formation**
 - Parachever le processus de validation de la maquette révisée de la licence au niveau des instances pédagogiques de l'UASZ ;
 - Augmenter les effectifs d'étudiants dans le Master d'agroforesterie pour favoriser les passerelles pour les étudiants titulaires de la licence d'agroforesterie ;
 - Mettre en place une Forêt d'Application Pratique (FAP) et un laboratoire spécialisé propre au département pour augmenter le temps consacré aux travaux pratiques et activités de terrain ;
 - Mettre à disposition tous les syllabi et/ou plan de cours.

- **Ressources humaines**
 - Renforcer le PATS par le recrutement d'un personnel technique ayant les bons profils ;
 - Maintenir les efforts notés dans le recrutement des enseignants-chercheurs pour une montée en puissance des effectifs.

- **Infrastructures**
 - Répertorier l'ensemble des ouvrages d'Agroforesterie (AF) et des disciplines connexes et rendre plus facile leur repérage et leur consultation au niveau dans la bibliothèque centrale de l'UASZ ;
 - Améliorer davantage les mesures de sécurité et organiser régulièrement des campagnes de sensibilisations.

9. Recommandations à l'ANAQ-Sup

L'ANAQ-Sup devrait assurer le suivi des importantes recommandations ci-dessus formulées.

- Veiller au suivi des recommandations à l'UFR des Sciences et Technologies pour une amélioration continue de la qualité de la formation et une meilleure insertion professionnelle des diplômés ;
- Accompagner l'UFR des Sciences et Technologies et le Département d'Agroforesterie à améliorer le niveau d'atteinte des deux standards qualités notamment celui relatif à la dotation en équipements et locaux par un plaidoyer au niveau des autorités du MESRI.

10. Proposition de décision

ACCREDITATION